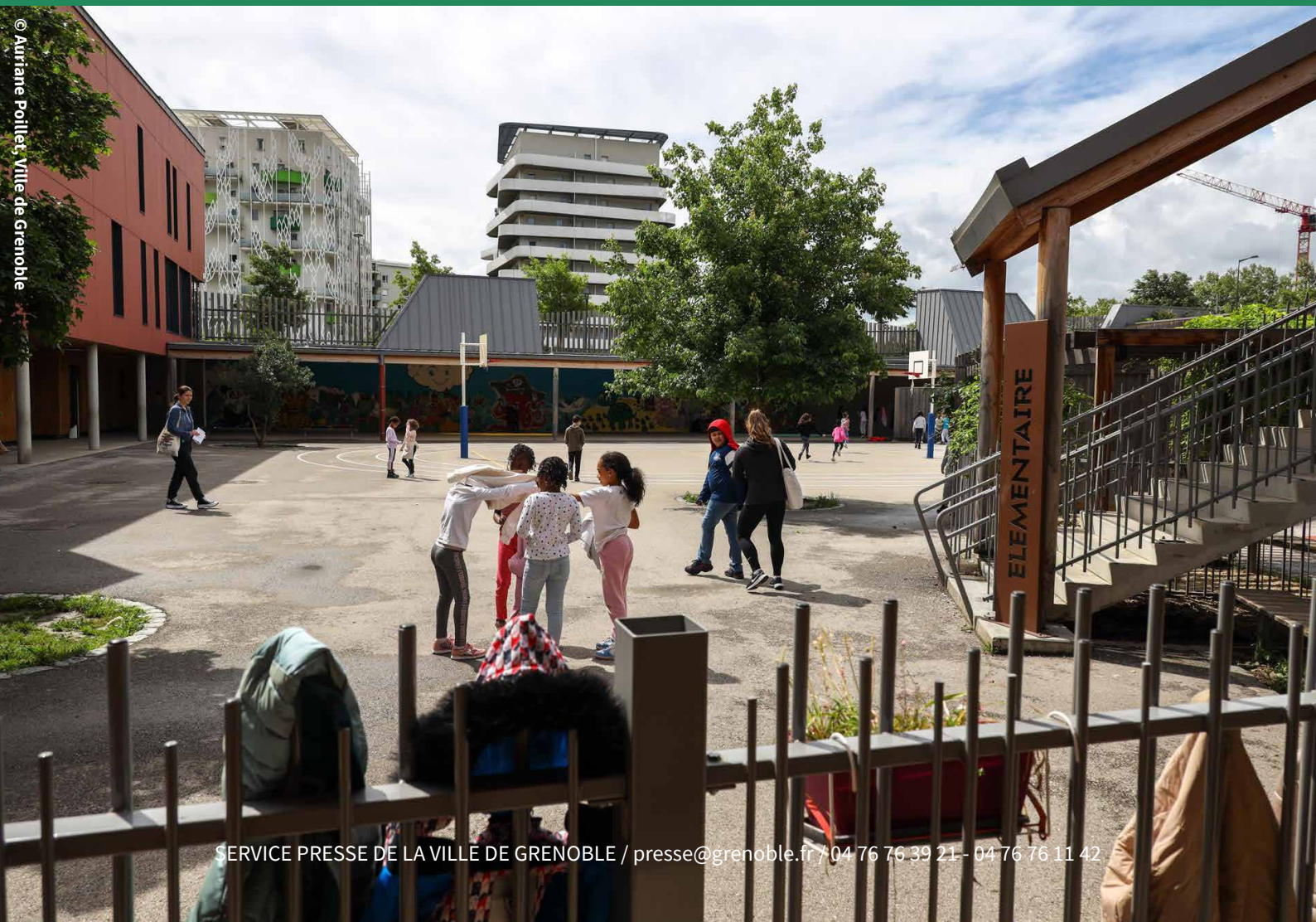


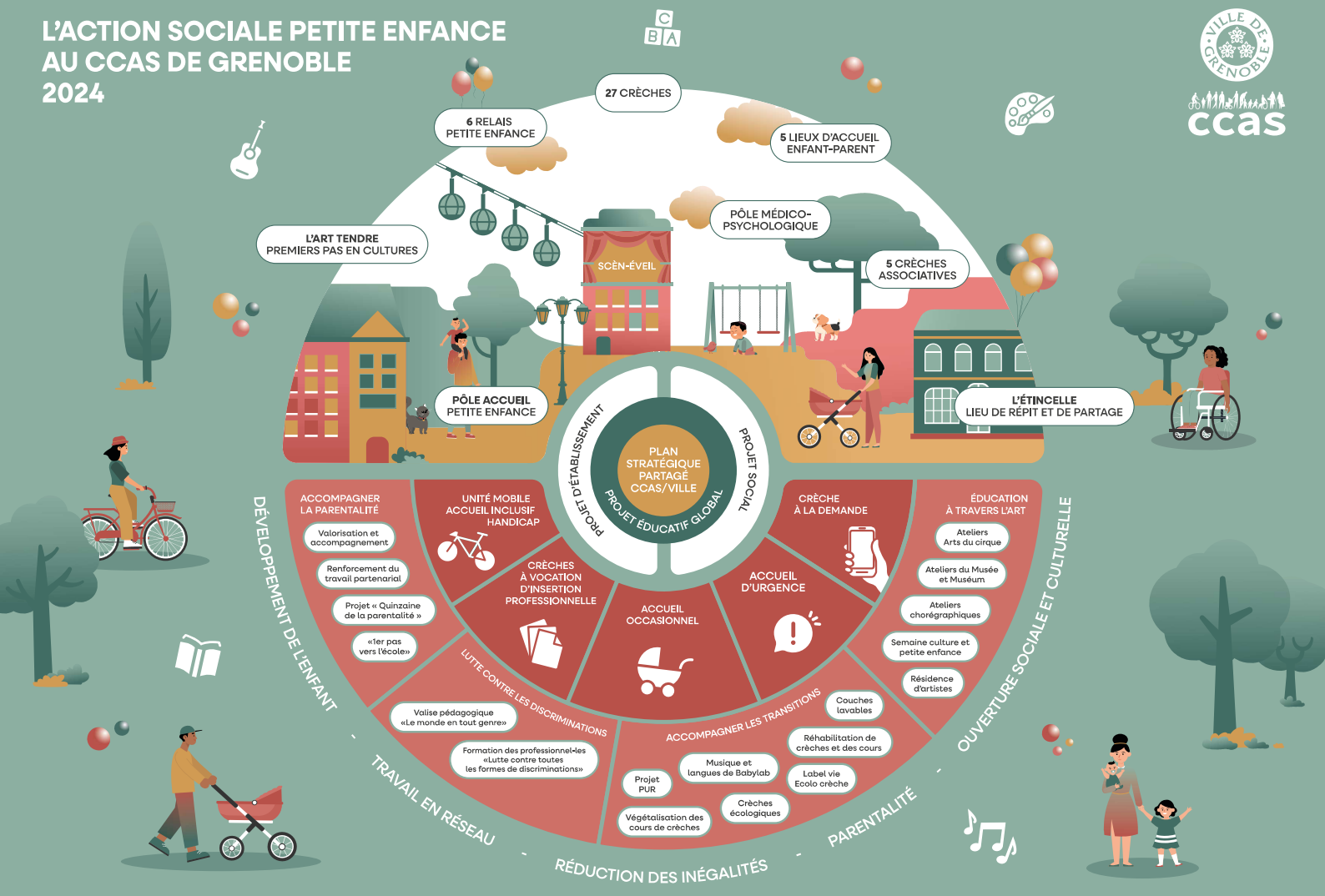


Dossier de presse

Lundi 3 février 2025

Conseil municipal du lundi 3 février 2025





Mise en œuvre du service public Petite enfance, la Ville de Grenoble et son CCAS vont de l'avant

2-(38287) ACTION SOCIALE Convention de coopération public-public entre la Ville de Grenoble et son Centre Communal d'Action Sociale pour le Service Public Petite Enfance (SPPE)

La Ville de Grenoble et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se sont de longue date saisis de la question de l'accueil du jeune enfant. Afin d'intégrer les évolutions du Service Public Petite Enfance, avec un niveau communal désormais central pour l'organisation de l'accueil du jeune enfant, la délégation de gestion de la politique communale de la petite enfance existante a été précisée et enrichie par convention de coopération public-public avec le CCAS. Avec cette nouvelle compétence, la politique petite enfance redouble d'ambition, notamment en termes de réduction des inégalités, d'accompagnement des parents, d'ouverture sur le monde et la culture... Pour une ville à hauteur d'enfants !

En août 2021, la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant énonce dix principes favorables au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Ces principes sont autant d'axes pour piloter la montée en qualité des modes d'accueil individuels et collectifs. Elle se veut être une référence commune à tous les modes d'accueil du jeune enfant.

Faibles rémunérations, métiers difficiles et peu valorisés, des perspectives d'évolution insuffisantes, des contraintes budgétaires de plus en plus importantes.... Le secteur de la petite enfance est en France un secteur sinistré, à bout de souffle et en mal d'attractivité.

Malgré ce contexte, Grenoble a fait le choix d'investir pleinement dans le secteur de la petite enfance. Depuis 1967, la Petite Enfance est un pilier social central pour la Ville qui a initié le développement de crèches publiques pensées pour réduire les inégalités sociales en confiant ce pilotage à son CCAS. Depuis presque 60 ans, le CCAS de Grenoble par convention avec la ville mène une politique petite enfance et gère les établissements d'accueil pour les jeunes enfants (EAJE) en intégrant les familles les plus vulnérables en leur donnant accès à ces structures.

Grenoble est également pilote dans l'importance qu'elle attribue à la qualité de l'accueil. Chaque crèche municipale est dotée d'un taux d'encadrement supérieur à la réglementation.

En 2023, la loi pour le plein emploi ajoutait un article au code de l'action sociale des familles donnant aux communes la compétence d'autorité organisatrice du Service Public Petite Enfance à partir du 1^{er} janvier 2025 afin de recenser les besoins d'accueil des familles et des enfants âgés de moins de 3 ans, d'informer et d'accompagner les familles de ces enfants de moins de 3 ans, de planifier le développement et le maintien des modes d'accueil dans un schéma pluriannuel et d'en soutenir la qualité.

En signant cette convention de coopération public-public, le CCAS intensifie la politique publique municipale en matière de petite enfance.

Sylvie Fougère, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, déclare : « C'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous signons cette nouvelle convention entre la Ville et le CCAS, une étape pour renforcer le service public de la Petite Enfance de Grenoble. En septembre 2020, le rapport des 1000 jours insistait sur l'importance de la prise en compte du développement de l'enfant de la grossesse à l'entrée à l'école. Une période de grande vulnérabilité pour l'enfant durant laquelle les influences extérieures peuvent avoir un effet durable sur l'adulte qu'il deviendra. Une période qui nécessite des actions de prévention et de soutien précoces pour lutter contre les inégalités (la prévention). Avec 3000 enfants accueillis chaque année, soit la moitié des petit-es Grenoblois-es, le projet éducatif de la petite enfance occupe une place centrale de l'action sociale du CCAS. C'est un levier important de prévention, de lutte contre toutes les formes d'inégalité et d'émancipation pour les enfants et les familles accompagnées au quotidien. »

Des bâtiments pour accueillir des enfants exemplaires sur le plan environnemental et social !

3-(38362) FINANCES Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour le financement des travaux de réhabilitation de l'école Jules Verne et de la crèche l'îlot Marmots

La Ville s'attache à construire, rénover et réhabiliter ses bâtiments avec le plus de rigueur environnementale possible. L'école Jules Verne et la crèche îlot Marmots vont être entièrement réhabilités. Le Ville a formulé une demande à l'État via le Fonds Vert de 25 % de prise en charge des travaux, sur un budget global de 4,2 millions d'euros. Les travaux démarreront au second trimestre 2025.

Le groupe scolaire Jules Verne, situé en périphérie du jardin Hoche dans le secteur 2, est un ensemble architectural construit au début des années 80 qui regroupe sur 1 580 m², une école maternelle de 5 classes et un restaurant scolaire, une crèche collective d'une trentaine de berceaux (l'îlot Marmots) et un centre de loisirs. Objectifs des travaux de réhabilitation : remise aux normes techniques et réglementaires du bâtiment notamment en termes d'accessibilité, amélioration du confort des usagers de l'ensemble du bâtiment, amélioration des conditions de travail des personnels, augmentation de la capacité et de la qualité d'accueil de la crèche et la prise en compte de l'évolution des usages sur l'école et le centre de loisirs.



Vincent Fristot, Adjoint aux Finances et à la Transition énergétique, Christine Garnier, Adjointe aux Ecoles, et Sylvie Fougère, Conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, déclarent : « *La réhabilitation de l'école Jules Verne et de la crèche Îlot Marmot s'inscrit dans la continuité du grand plan de rénovation des écoles et des crèches. Avec une réhabilitation de crèche et plusieurs travaux de grande ampleur dans les écoles chaque année, le patrimoine municipal dédié à l'enfance, autrefois vieillissant et vétuste, se modernise et s'adapte aux nouveaux usages ainsi qu'au réchauffement climatique. Les réhabilitations thermiques sont majeures car non seulement elles apportent du confort en été et en hiver aux enfants et aux équipes pédagogiques, mais elles permettent aussi une meilleure qualité de l'air dans les bâtiments, les enfants aux poumons fragiles étant les premières victimes de maladies respiratoires liées à la pollution. Construire la ville à hauteur d'enfant, c'est aussi permettre aux futures générations de se construire dans des environnements sains.* »

La tour Perret et le parc Paul Mistral fêtent leurs 100 ans

4-(38043). URBANISME AMENAGEMENT : Programme d'actions porté par la Ville de Grenoble pour célébrer le centenaire de la tour Perret

En 2025, Grenoble célébrera les 100 ans de la tour Perret et du parc Paul Mistral. Le programme du centenaire sera développé à l'occasion d'une prochaine conférence de presse.



Une complémentaire santé accessible à toutes et tous

5-(38308). HYGIÈNE ET SANTÉ PUBLIQUE : Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la Mutuelle Entrenous pour la création d'une mutuelle communale / Rapporteur : Monsieur Pierre-André JUVEN

Afin d'améliorer l'accès aux soins au plus grand nombre, la Ville de Grenoble lance une mutuelle communale en partenariat avec la mutuelle locale Entrenous, pour une couverture santé fiable et de qualité, à des tarifs avantageux, accessible à tous-tes celles et ceux qui vivent, étudient, travaillent à Grenoble.

Pour plus d'informations, une conférence de presse sera organisée très prochainement pour présenter les enjeux, l'offre de garanties et les dates à retenir pour s'informer et souscrire.

Une stratégie de résilience pour rendre le territoire

6-(38315). PRÉVENTION SÉCURITÉ : Adoption de la stratégie de résilience territoriale : renforcer la capacité de la municipalité pour développer la capacité à agir du territoire et ses habitant-es

En 2022, la Ville s'engageait dans la démarche Grenoble 2040 pour penser les futurs et élaborer des trajectoires de transition à la hauteur des défis actuels et à venir. Dans ce cadre, le conseil municipal a adopté aujourd'hui une stratégie de résilience pour sécuriser les trajectoires de Grenoble vers un futur désirable qui allie respect des limites planétaires et satisfaction des besoins humains fondamentaux.

Pandémie COVID en 2020, crise énergétique en 2022, inondations majeures dans la vallée de la Roya en 2021, en Europe centrale et en Espagne, cyclone Chido à Mayotte en 2024... l'adoption de cette stratégie découle du constat de l'accélération de la fréquence, du caractère inédit et systémique des crises ces dernières années (leur survenue peut accentuer ou déclencher des vulnérabilités préexistantes) et de leurs répercussions au niveau local.

Malgré les efforts de la Ville en matière de planification et de préparation, la nature nouvelle de ces crises montre les limites des postures classiques de gestion des risques, et appelle à une véritable stratégie de résilience pour assurer la capacité de la municipalité à maintenir le cap vers une ville écologique et solidaire.

L'approche grenobloise de la résilience territoriale

La trajectoire de transition environnementale et sociale du territoire ne sera pas linéaire, mais parsemée de chocs. Ainsi, la stratégie de résilience territoriale de la Ville de Grenoble a pour ambition de développer sa capacité à agir pour absorber ces chocs et se rétablir de manière à maintenir ses objectifs de transition sociale et environnementale. Les notions de justice sociale et environnementale sont ainsi au cœur de la stratégie de résilience développée par la Ville. La stratégie part en effet des études scientifiques montrant l'exposition inégale des individu-es aux risques naturels et technologiques en fonction de leurs catégories socioprofessionnelles ou de leur localisation géographique. Elle s'appuie aussi sur les nombreux réseaux de solidarité locaux (professionnels, militant-es, associatifs...).

Les 3 piliers de la stratégie de résilience territoriale

- 1. Étendre et préserver la capacité à agir de la collectivité** : Loin d'un concept qui reposerait sur les épaules des individus, la résilience à Grenoble exige une plus grande robustesse de l'organisation de la collectivité.
- 1. Étendre et préserver la capacité à agir des habitant-es** : promotion de la culture du risque et de l'entraide auprès de la population pour leur permettre de mobiliser les bons gestes face aux risques

et d'éviter la stupeur et la sidération face à l'incertitude ; mise en œuvre de politiques pour traiter et répondre aux problèmes environnementaux et sociaux à l'origine d'une majorité de crises...

- 1. Renforcer les coopérations et développer de nouvelles solidarités :** une corrélation positive existant entre niveau de cohésion sociale au sein d'un territoire et sa résilience face aux chocs, la stratégie vise à approfondir les liens de solidarité sur le territoire et renforcer le lien avec la société civile pour mieux gérer les crises.

Une stratégie de résilience pour rendre le territoire

7-(37632). DÉNOMINATIONS : Dénominations de voies, espaces et équipements publics

En moyenne, en France, 95% des dénominations d'espaces publics ayant le nom d'une personnalité sont des noms masculins. Grenoble rééquilibre la tendance en dénommant ses nouveaux espaces publics ou ses espaces publics réaménagés avec des noms de femmes ayant marqué l'histoire. Dans le cadre des 80 ans de la Libération de Grenoble, les six secteurs de la Ville auront à terme tous un espace public avec le nom de l'une des six femmes Compagnon de la Libération.

► Parc Simone Veil – Secteur 4

Pour commémorer les 50 ans de la « loi Veil » et les 80 ans de la libération d'Auschwitz-Birkenau, la Ville va baptiser le futur grand parc du secteur 4 situé sur l'ancien site de l'IUFM « Parc Simone Veil ». La plaque portera l'inscription : « Parc Simone Veil, rescapée des camps de la mort, Ministre, Présidente du Parlement européen et Académicienne ». Plus d'info : [lien vers le cp du 16/01/25](#).

► Place Marie Hackin, Compagnon de la Libération – secteur 2

En hommage à Marie Parmentier (épouse Hackin), née le 7 septembre 1905 à Rombas en Moselle, la place nouvellement aménagée entre les rues Desaix, Général Rambaud, Commandant Gillot et Colonel Dumont, s'appellera place Marie Hackin.

Archéologue, très attachée à l'Afghanistan, elle met à jour le « trésor de Begram ». En 1940, avec son époux Joseph Hackin, elle rejoint Londres. Marie Hackin participe à la mise sur pied du Corps féminin de la France libre dans lequel elle sert comme sous-lieutenant. Elle et son mari disparaîtront en mer en février 1941.

► Place Simone Michel-Lévy, Compagnon de la Libération – secteur 3

La place en face de la rue des Alliés sur le Cours de la Libération et du Général de Gaulle et son prolongement sur le nouvel aménagement au sud de la rue Anatole France, deviendra la place Simone Michel-Lévy.

Simone Michel-Lévy, née en 1906 à Chaussin (Jura), entre à 16 ans dans l'administration des PTT (Poste Télégraphe Téléphone). Résistante pendant la Seconde Guerre mondiale, elle cofonde le réseau « Action PTT3 » en 1941, dédié aux transmissions et aux renseignements. Elle se déplace dans toute la France pour organiser l'hébergement de postes émetteurs et aider des jeunes réfractaires au STO en fabriquant de fausses cartes professionnelles. Trahie, elle est arrêtée en 1943 pour être déportée à Ravensbrück, puis à Flossenbürg, où elle est exécutée le 10 avril 1945 pour sabotage.

► Parvis Marcelle Henry, Compagnon de la Libération – secteur 6

Le parvis de la patinoire Pôle Sud prendra le nom de Marcelle Henry.

Marcelle Henry, née en 1895 à Angers et licenciée en Histoire-Géographie, entre au ministère du travail en 1919 où elle dirige à partir de 1937 le bureau de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs. Elle s'engage dans la Résistance en donnant asile à des réfugiés. En septembre 1943, elle est incorporée aux Forces françaises combattantes, au titre du Bureau Central de Renseignements et d'Action. Elle est arrêtée le 4 juillet 1944 et déportée au camp de Ravensbrück. Elle est libérée le 9 avril 1945 mais décède à Paris le 24 avril des suites des privations.

Mais aussi...

- la place nouvellement réaménagée, située au 31 bis rue Nicolas Chorier auprès de l'espace d'Athènes, sera dénommée place Tiznit, en hommage à la ville marocaine avec qui Grenoble tisse une nouvelle coopération décentralisée.
 - l'allée nouvellement aménagée depuis la piscine des Dauphins jusqu'à la rue Maurice Doderro, près de l'avenue de l'Europe, deviendra l'allée Chisinau, ville en Moldavie avec qui Grenoble a également noué une coopération.
1. la place où se trouve la station chronovélo Annie Londonderry sera elle-même dénommée Annie Londonderry. Née vers 1870 dans une famille lettonienne émigrée aux États-Unis et mariée à Max Kopchovsky, elle est connue pour être la première femme ayant fait le tour du monde à vélo, sous le nom d'emprunt d'Annie Londonderry. Partie de Boston le 25 juin 1894, l'exploit lui prend quinze mois, "prouvant qu'une femme peut faire aussi bien qu'un homme". Elle donne des conférences tout au long de son parcours ainsi qu'après le périple, récit qu'elle pimente parfois d'anecdotes inventées. Annie Londonderry meurt oubliée en 1947.
- la nouvelle allée devant l'école Léon Jouhaux sera dénommée Fifi Brindacier, héroïne d'une série de romans pour enfants écrits à partir de 1945 par la romancière suédoise Astrid Lindgren. Ses histoires ont été portées à l'écran en 1969, rencontrant un large public européen. Fifi Brindacier est considérée comme un personnage libre et indépendante voire rebelle.

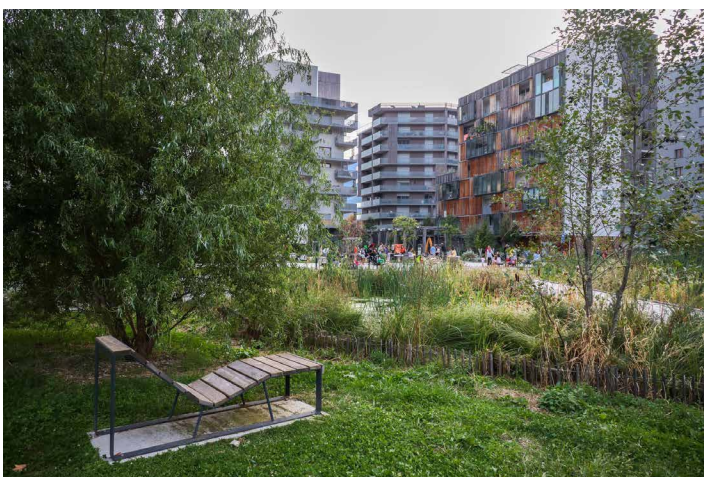


Photo 1 : EHPAD André Léo, écrivaine féministe © Sylvain Frappat, Ville de Grenoble

Photo 2 : Bibliothèque Chantal Mauduit, alpiniste © Ville de Grenoble

Photo 3 : Parc Berty Albrecht, Résistance, Compagnon de la Libération © Auriane Poillet, Ville de Grenoble

Photo 4 : École Anne Sylvestre, Auteure-compositrice-interprète © Ville de Grenoble